Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1924)

Heft: 162

Rubrik: City Swiss Club

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CITY SWISS CLUB.

Réunion du 1er Juillet 1924.

Notre éminent compatriote, Monsieur le Col. Borel, a lieu d'être satisfait, car il fut singulièrement bien inspiré lorsqu'à la séance de juin du City Swiss Club il émit l'idée que le club organise sa première réunion d'été au "Brent Bridge Hotel," Hendon. Ce fut sous tous les rapports une soirée magnifique. Tout contribua à son succès, le nombre des participants, la présence de dames et le beau temps. Le Président du Club ainsi que Madame et Mademoiselle Borel, dont la présence au Stand de la "Swiss Rifle Association" et au souper fut très appréciée par tous, firent certainement tout ce qui était en leur pouvoir pour aider les organisateurs, veillant personnellement aux plus menus détails de l'organisation.

L'après-midi, le concours de tir organisé au Stand du "Old Welsh Harp" qui mit aux prises les membres du "City Swiss Club," adeptes de notre sport national, fut un succès complet. Un bon nombre de membres se disputèrent avec ardeur les deux trophées généreusement offerts par Mons. Georges Marchand, Vice-Président du C.S.C., cette première rencontre se caractérisant par la plus franche cordialité. Jeunes et vieux voulurent exercer leur talent. La plupart d'entre eux n'avaient pas eu de fusil en mains depuis 1915. Un joyeux vétéran de la Colonie parlait avec enthousiasme de von Wetterli de 1886: revoir un fusil, un stand, etc. évaillait en lui des souvenirs d'antan, de l'école de recrues, la vie de caserne avec ses soirées agitées peut-être..., les fameux défilés à travers villes et villages sous les yeux admirateurs des Gretli et Luisli, etc., etc. Les résultats du tir furent très variés, mais on remarquait tout de même que tous les tireurs avaient été à bonne école et qu'ils n'avaient pas oublié l'excellente théorie du tir si bien enseignée dans notre pays. De son côté, la "Swiss Rifle Association" avait extrèmement bien fait les choses pour ce jour-là et il faut féliciter tout particulièrement Messieurs Boehringer, Rohr et Krucker de l'entrain avec lequel ils dirigèrent le concours et les remercier du dévouement, de l'empressement et de la gentillesse dont ils ont fait preuve à cette occasion. Quant à Madame Boehringer, elle s'acquitta de bonne grâce d'un rôle bien ingrat avec la meilleure volonté et elle a certainement droit à toute la gratitude du "City Swiss Club." Les résultats du concours furent les suivants:

Premier prix, Coupe en argent:
Mr. A. L. Despond, 76 points (max. 100),
Deuxième prix, Montre:
Mr. A. Corbat, 72 points.

Vers 5 h. le Colonel Borel, accompagné de Madame et Mademoiselle Borel, arrivaient au Stand où ils furent reçus par M. Boehringer, Secrétaire de la "Swiss Rifle Association," qui leur fit visiter la très intéressante installation. Puis tout le monde se rangea en cercle sur la pelouse pour la cérémonie de présentation de la carabine d'honneur offerte par le "City Swiss Club" à la "Swiss Rifle Association." Bien que simple, cette petite cérémonie ne manqua pas de solennité, les belles paroles prononcées à cette occasion par le Colonel Borel en sa qualité de Président du C.S.C. ayant certainement contribué à lui donner un air de grande fête. Notre éminent compatriote rappela à cette occasion une anecdote qui se réfère à un des chefs de notre armée d'il y a quelques décades, le Col. de Salis. C'était à Colombier par une journée magnifique qui faisait ressortir toute la splendeur du panorama des Alpes. Le Colonel de Salis, qui avait assez de peine à s'exprimer en français, était sur le point de s'adresser à ses recrues, mais gagné par l'émotion que lui causait la vue de nos Alpes majestueuses il laissa échapper le sentiment de profond patriotisme qui l'agitait et exclama: "Soldats, devant ce bel... panorame (sic), il n'y a que le fusil! Quant on a le privilège d'appartenir à un si beau pays, le devoir suprême est de le défendre." Continuant, le Colonel Borel fit ressortir toute la signification élevée de l'occasion. "Pour nous Suisses dit-il le tir c'est l'adresse, c'est le sport national qui permet d'affiner les plus belles facultés et qui est en même temps d'une importance capitale pour la défense de la Confédération; le peuple suisse demeure persuadé qu'il faut suppléer adresse et valeur au nombre. Les succès remportés pendant tant d'années dans les matchs internationaux ne manquent pas d'être pour l'étranger, l'expression d'une valeur générale dans notre pays. La carabine sera un lien de fraternité helvétique entre le 'City Swiss Club' et la 'Swiss Rifle Association'; elle marquera l'excellence des rapports existant entre les membres des deux sociétés. Les membres du C.S.C. saluent avec enthousiasme la création de l'Association et nombreux seront ceux qui suivront avec intérêt les différentes phases de son activité. Tous souhaitent à la S.R.A. succès et prospérité." Les paroles du Colonel Borel furent accueillies par les "Qu'elle vive" et bravos des présents.

En l'absence du Président, Mons. Boehringer, secrétaire, répondit au nom de la "Swiss Rifle Association," expliquant qu'il se trouvait un peu dans la position du Colonel de Salis qui avait quelque difficulté à s'exprimer dans une langue qu'il ne connaissait qu'imparfaitement. Il désire remercier le C.S.C. bien sincèrement de sa générosité et de l'intérêt que ses membres portent à sa société, et aussi le Colonel Borel pour avoir bien voulu faire la présentation. Il souhaite que le tir puisse rester en tout temps un sport pour nous Suisses et exprime l'espoir que la S.R.A. parviendra à contribuer au développement de ce sport national, aidant ainsi à regagner la place qui nous a été enlevée par l'Amérique. Mons. Geilinger rappela que d'après les archives du C.S.C. celui-ci eut il y a 50 ans la visite d'un groupe de carabiniers suisses. Après la cérémonie, Mons. Krucker, le tireur déjà renommé de la S.R.A., fut désigné pour tirer les 5 premières cartouches avec la nouvelle carabine sur la cible de 300 m. Il obtint 21 points (max. 25). Un excellent champagne, servi dans une superbe coupe, fut offert par la "Swiss Rifle Association" pour honorer la circonstance.

L'heure fixée pour le souper étant proche, on quitta avec regret le "home" de la S.R.A. où chacun avait reçu une si cordiale et généreuse hospitalité et grâce à l'heureuse pensée des organisateurs de la fête ainsi qu'à l'amabilité de quelques membres du C.S.C. tous les participants purent faire le trajet du Stand à l'hôtel en automobile.

La situation du "Brent Bridge Hotel," ses jardins et pelouses furent une agréable surprise pour la plupart des présents. De son côté la direction de l'hôtel fut à la hauteur de sa tâche; elle servit un souper excellent et copieux avec toute la promptitude désirable. A 7 h. 30 un nombre réjouissant de convives (112) prenaient leurs places et Monsieur le Pasteur Hoffmann-de Visme disait la grâce. Pendant le souper un orchestre joua des airs connus et l'animation était générale. Au dessert, le toast au Roi ayant été dûment honoré, le Président du C.S.C., Monsieur le Col. Borel, proposa en termes vibrant de patriotisme le toast à notre chère Patrie, l'amour de laquelle est si évident partout où il y a des Suisses et qui est a la base de notre union. Notre attachement à la Patrie, dit-il, qui est si manifeste chez tous les Confédérés, fait tout particulièrement lien entre nous, Suisses, à l'étranger et sera éternel.

La partie officielle de la séance fut ouverte à 8 h. 45, mais fut de très courte durée, le Comité ayant décidé de renvoyer le travail administratif à la prochaine séance afin de favoriser les danseurs. Il fait part avec regret du décès de deux membres du C.S.C. soit M. Jacob Bosshardt et M. C. Lorleberg, aussi que de celui d'un de nos vieux amis, M. Emil Buser, tous trois compatriotes bien connus dans la Colonie et dans la City. Parlant des absents, le Président donna lecture de la lettre d'invitation qu'il avait adressée au Col. Ziegler et de la réponse de ce dernier qui expliquait qu'en vue de leur départ immédiat pour Paris où ils doivent s'entrainer pour les Olympiades, les officiers suisses qui participèrent au concours de saut à l'Olympia, regrettaient de ne pouvoir être présents.

S'adressant ensuite aux dames qui avaient bien voulu honorer le club de leur présence, le Président, en termes fort galants, leur présenta les hommages de respect du Club, et les remercia d'avoir contribué au succès de la soirée, les assurant que comme nous nous trouvions dans la saison des fleurs, il était donc tout naturel que les dames soient là.

Parmi les invités, le Président se borna à mentionner les officiels, soit: Monsieur Henri Martin, Conseiller de Légation et Consul-Général, qu'il remercia de sa présence, profitant de l'occasion pour rappeler l'inlassable dévouement avec lequel M. Martin s'occupe des intérêts suisses en Grande Bretagne et les services qu'il a déjà rendus à notre pays dont il est un si fidèle serviteur, et aux applaudissements de l'assemblée il félicita M. Martin de l'oeuvre superbe consacrée par le "Studio" à l'Art Rustique en Suisse dont on ne saurait trop en proclamer la valeur et qu'il a su mener à bonne fin en dépit de difficultés de toute nature. Au second officiel, Monsieur le Dr. Rezzonico, Attaché consulaire, remplissant les fonctions d'Adjoint de l'Attaché Commercial de la Légation, le Président annonça que le C.S.C. avait le plaisir de saluer en lui un nouveau membre, le titre qui vient de lui être conféré par la Confédération le rendant de plein droit membre de passage du Club. Effectivement, la lettre de nomination arrivée le jour même est remise à M. Rezzonico, auquel l'assemblée témoigne ses félicitations par de chaleureux applaudissements.

Monsieur Martin remercie au nom des invités, dans les termes suivants:—

"En venant ce soir me joindre à votre charmante soirée familière, il n'était point dans mon intention de prendre la parole, mais comme je me suis trouvé à l'improviste sous le feu roulant des batteries du Colonel, mes instincts d'artilleur se sont réveillés et je tiens, à mon tour, à répondre à la salve de son éloquence démosthénienne.

"Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer tous mes remerciements pour l'accueil si sympathique, je dirai même très chaleureux, que vous avez réservé aux paroles trop élogieuses de l'orateur qui m'a précedé. Soyez certains qe je puise dans vos applaudissements le plus précieux des encouragements! Grâce aux soucis que m'a donnés et le temps que m'a pris la publication de "L'Art Rustique en Suisse," j'ai dû, plus souvent que je l'aurais voulu, m'absenter de vos réunions; mais je sais qu'en raison du but patriotique que je poursuivais, vous m'avez déjà pardonné ces absences.

"Il m'est particulièrement agréable d'exprimer aujourd'hui ma profonde gratitude à tous ceux d'entre vous qui m'ont d'avance apporté leur confiance et m'ont appuyé, soit en souscrivant à l'ouvrage, soit en me donnant une annonce, à l'effet de contribuer à réduire au minimum la perte qu'entraîne nécessairement la vente d'un ouvrage d'art bien au-dessous du prix de revient.

"Merci à vous, qui m'avez soutenu dans mes efforts pour la réussite de cette oeuvre déjà répandue dans tous les coins du globe, où elle apporte un peu du visage de la patrie à nos colonies lointaines et révèle au monde entier les trésors artistiques de notre population paysanne.

"Mais maintenant, mes chers Confédérés, je sais que "vos instants sont comptés," en ce sens que, comme vous l'a dit le Colonel, l'heure avance et la danse sera brève. Mais j'attache, cependant, avant de clore un prix tout particulier à féliciter le City Swiss Club d'avoir eu la singulière bonne fortune de s'assurer à la présidence un compatriote aussi distingué que le Professeur Eugène Borel. On peut dire de lui qu'il représente un idéal bien helvétique puisqu'il est en même temps et soldat et berger! Soldat, parce qu'il est Colonel et berger, parce que vous lui avez confié votre houlette. Sous sa direction, le City Swiss Club sera guidé d'une façon ferme et éclairée sur la route de ses brillantes destinées.

"Je considère dès lors que l'occasion est spécialement opportune de remercier le Colonel Borel en votre nom et au mien pour ce qu'il a déjà fait. ce qu'il fait et fera certainement encore pour la grandeur et la prospérité du City Swiss Club.

"Je vous prie de vous lever et de chanter un patriotique "Qu'ils vivent" en faveur de Monsieur Borel, ainsi que de Madame et Mademoiselle Borel, qui réhaussent de leur gracieuse présence notre réunion de ce soir."

On procéda ensuite à la distribution des prix. Par un heureux hasard, Madame Borel fut la gagnante de la boîte de chocolat que Monsieur Rohr, fidèle à sa coutume, offre en pareille occasion.

Le Président proclama les résultats du concours de tir et Madame Baer accepta bien aimablement de remettre les prix aux deux gagnants, qui furent l'objet d'une cordiale démonstration de sympathie de la part des présents.

La séance terminée, tout le monde prit le chemin des jardins pendant qu'on préparait la salle pour la danse. La pelouse à l'arrière de l'hôtel devint bien vite le centre des ébats des enfants, ces derniers avec leur imagination très vive ayant vite fait de tirer le plus grand parti des quelques instants de liberté qu'on venait de leur rendre et leurs jeux ne manquant pas de soulever l'hilarité autour d'eux. Puis vint la danse. Les nombreux couples s'en donnèrent à coeur joie et il y eut grande animation tout le reste de la soirée, chacun nous en sommes certain, rentrant parfaitement satisfait de ces quelques heures passées à Hendon où, espérons-le, on retournera! A. L. D.

Position of Swiss Citizens born in England.

To the Editor of *The Swiss Observer*.

Sir,—In his letter, published in the last issue of *The Swiss Observer*, "Quarante ans en Angleterre" has not quite correctly stated the position of children born of Swiss parents on British territory. Such children, by their birth on British soil, acquire, according to British law, British nationality, whilst at the same time, under Swiss law, they become Swiss citizens by descent from Swiss parents. They possess, therefore, simultaneously two nationalities. There is no obligation for them to opt between the same on attaining majority. They can retain both, enjoying thus the privileges and rights of a British as well as of a Swiss national. On the other hand, they owe, of course, allegiance to both countries and have to fulfil the duties which those countries impose on their respective subjects.

A person who, in addition to Swiss citizenship, possesses the nationality of another country is, on principle, fully recognised by Switzerland as a Swiss citizen, wherever he is, both in Switzerland and abroad. The only limitations to this principle are contained in the Articles quoted below:—

Art. 6 of the "Loi Fédérale concernant la naturalisation des étrangers et la renonciation à la nationalité suisse" (Bundesgesetz betreffend die Erwerbung des Schweizerbürgerrechtes und den Verzicht auf dasselbe) of the 25th June, 1903:—

"Les personnes qui, outre la nationalité suisse "possèdent encore celle d'un Etat étranger ne "peuvent réclamer vis-à-vis de cet Etat, aussi "longtemps qu'elles y résident, les droits et la "protection dus à la qualité de citoyen suisse."

(Personen, welche neben dem schweizerischen Bürgerrecht dasjenige eines fremden Staates besitzen, haben diesem Staate gegenüber, solange sie darin wohnen, keinen Anspruch auf die Rechte und den Schutz eines Schweizerbürgers.)

Art. 46 (2) of the "Règlement consulaire suisse" (Schweizerisches Konsularreglement) of the 26th October, 1923:—

"La protection doit être refusée aux Suisses "qui possèdent une double nationalité, alors "même qu'ils résident dans un Etat tiers, s'ils se